

Image not found or type unknown



Suite separation, condamnation d'une peine de prison en assise

Par **kakiplume**, le **21/01/2011** à **10:04**

Bonjour,

A la suite d'un procès en assise voilà plusieurs années, la personne a été condamné a plusieurs années de prison (effectués) et au paiements de dommages et intérêts très important.

Quel recours sont ils possible ou bien, vers qui est il possible d'exprimer un remise totale ou partiel de la dette à payer.

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **10:35**

Seule la victime peut accepter que le criminel ne lui verse pas de dommages et intérêts.

Par **kakiplume**, le **21/01/2011** à **20:10**

Bonsoir,

Je vous remercie de m'avoir répondu aussi rapidement.

Je suis bien déçue, j'espérai d'autres solutions.

Je vous souhaite une bonne soirée.